

M A I R I E  
de  
B A N N E



**ARRÊTÉ AUTORISANT DES TRAVAUX DE VOIRIE  
SUR LA ROUTE BANNE ENTRE LE QUARTIER DU FORT ET DE L'ÉGLISE**

Le Maire de Banne,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu la demande présentée par l'entreprise BOYER TP CANALISATION 180 impasse des Sensils  
07460 BANNE  
Considérant qu'une réglementation particulière est nécessaire,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre à l'entreprise Boyer TP de finaliser les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement entre le quartier du Fort et de l'Église sur la route de Banne ;

- **La circulation sur la voie communale route de Banne sera barrée  
du lundi 16 février 2026 au vendredi 20 février 2026 inclus.**

**Article 2** : La signalisation routière sera mise en place par l'entreprise qui réalisera les travaux.

**Article 3** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur aux dates indiquées à l'article 1 et après la mise en place de la signalisation routière qui les portera à la connaissance des usagers.

Banne le 06 février 2026.

Mme Éliane CHALVET  
Maire de Banne

